Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 089-218904530-20250331-BP2025-BF

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF & ANNEXE (lotissement Clos St Jean) 2025 DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU

Sommaire

I. Le cadre général du budget principal

II. La section de fonctionnement – budget principal
a) Généralités
b) Les principales dépenses et recettes de la section
c) La fiscalité

III. La section d'investissement – budget principal
a) Généralités
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement
c) Les principaux projets de l'année 2025

IV. Les données synthétiques du budget du principal – Récapitulation
a) Graphiques budgétaires
b) Principaux ratios par habitants
c) Etat de la dette du budget principal

V. Budget annexe : Lotissement Clos St Jean

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 089-218904530-20250331-BP2025-BF

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune : www.villefargeau.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.
Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation soit avant le 30 avril. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le ***31 mars 2025*** par le conseil municipal. Le projet de budget a été présenté le *19 mars 2025* à la commission des finances qui l'a validé.
Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Il a été établi avec la volonté :

- de maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions notamment auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'État et de la Communauté de l'Auxerrois chaque fois que possible, ce qui peut avoir pour effet de retarder certains investissements.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments, des espaces et de la voirie de la commune, les achats de matières premières et de fournitures (dont les repas des écoliers), les prestations de services, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 44 % des dépenses de fonctionnement de la commune (compris l'autofinancement prévisionnel) et 55 % des dépenses réelles.

Pour 2025, un poste de Rédacteur a été créé pour répondre à l'évolution de carrière des secrétaires généraux de mairie selon la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 qui vise à revaloriser le métier de secrétaire de mairie. En 2024, deux agents contractuels ont été nommés stagiaires.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 089-218904530-20250331-BP2025-BF

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les impôts communaux, les dotations de l'état, les loyers (2 logements communaux) et les prestations à la population (cantine, garderie, concessions, locations salles des fêtes, location matériel, inscription bibliothèque),

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

1. Les impôts locaux, 577 000 € pour 2025 (taxes foncières et taxe d'habitation des résidences secondaires) en augmentation d'environ 2% du fait de l'inflation (décision du Parlement).
2. Les dotations versées par l'Etat 178 063 € (prévisions) en 2025 (stabilité)
3. Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concessions cimetières, cantine garderie, location matériel divers, location salles communales) : 73 100.81 € en 2024, et une prévision en 2025 de 73 300.00 € et également les recettes des loyers (logement et fermage) 19 777.22 € en 2024 et une prévision de 20 000.00 € en 2025.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (011)	227 925.38	Excédent brut reporté 2024	108 820.38
Dépenses de personnel (012)	426 300.00	Recettes des services (70)	73 300.00
Autres dépenses de gestion courante (65)	113 100.00	Impôts et taxes (73)	97 000.00
		Fiscalité locale (731)	480 000.00
Dépenses financières (Intérêts de la dette) (66)	1 066.00	Dotations et participations (74)	178 063.00
Dépenses exceptionnelles (68)		Autres recettes de gestion courante (75)	20 000.00
		Rbt rémunérations personnel (6419)	2 000.00
Atténuations de produits (014)	5000.00		
Total dépenses réelles	773 391.38	**Total recettes réelles**	959 183.38
Charges (écritures d'ordre entre sections) (042)	5 581.00		
Virement à la section d'investissement (023) (autofinancement)	185 000.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 789.00
Total général	963 972.38	**Total général**	963 972.38

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux **inchangés pour 2025,** sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 43.70 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 61.71 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaire : 12,70 %

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 089-218904530-20250331-BP2025-BF

Budget d'investissement 2025 de la commune :

Dépenses :

Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses qui modifient durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Cela inclut notamment :

- l'acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique et de véhicules,
- l'achat de biens immobiliers,
- les études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Cette année, d'importants travaux de réfection de voirie sont prévus sur :

- **le CV3** (du CV6 à la RD965)
- **le CV6** à la RD22

Ces travaux sont éligibles au dispositif **« Village de l'Yonne + »** du Pacte Territoires, avec une subvention d'environ 10 **%** du Conseil départemental.

En **2025**, les travaux non réalisés en 2024 à l'église seront effectués :

- **Remplacement des tuiles défectueuses** en attendant la réfection complète de la toiture.
- **Réfection des assises anciennes**.

Recettes :

Le budget d'investissement repose sur deux types de recettes :

- **Les recettes patrimoniales**, incluant :
  - la taxe d'aménagement perçue en lien avec les permis de construire,
  - le remboursement partiel de la TVA (FCTVA).
- **Les subventions d'investissement**, obtenues dans le cadre des projets retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté 2024 (001)	13 351.51	Virement de la section de fonctionnement (021)	185 000.00
Remboursement d'emprunts (dont remboursement capital)	27 464.00	FCTVA (10222)	58 960.00
		Excédent fonctionnement 2024 (1068)	32 001.28
Installations de voirie (2152)	174 885.00	Solde exécution inv. reportée	
Travaux de bâtiments publics (21351) et scolaires (21312)	21 942.02	Taxe aménagement	5 000.00
Réseaux électrification (21534)	50 069.92		
Inst générales agenc. (2181)	20 852.91	Subventions	47 393.08
Autres matériels bureau & mobiliers (21848)	15 000.00		
Charges (écritures d'ordre entre sections 040)	4 789.00	Emprunt	
Sub d'équipement versées (204)	5 581.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	5 581.00
Total général	333 935.36	**Total général**	333 935.36

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 089-218904530-20250331-BP2025-BF

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

Investissements 2025

	Invest	SUBVENTIONS					
Invest.	Coût TTC	Etat	Conseil 89	Conseil régional	CA	SDEY	Total Subv
Travaux toiture eglise	**13 750.00**				6875.00		6875.00
Fenetres sous sol Mairie	**0.00**				1908.00		1908.00
Passage PMR terrain sport	**16334.56**	10064.08					10064.08
Dalles écoles	**2108.02**						
Sécurisation clôture école	**6084.00**				5296.00		5296.00
Porte alu centre loisirs	**4518.35**						
Voirie Hameau Bruyéres	**110221.00**		17000.00				17000.00
Voirie CV6 - 965	**64664.00**						
Eglise refection mobilier	**15000.00**				6250.00		6250.00
Eclairage public	**50069.92**						
Totaux	**282749.85**	**10064.08**	**17000.00**	**0.00**	**20329.00**	**0.00**	**47393.08**

	Restes à réalisés 2024	A financer 282749.85
	Investissements **nouveaux**	Subventions 47393.08
		Autofinancement 235356.77
		Reste à financer 0.00

d) Les subventions d'investissements prévues (€) :

- de l'Etat : 10 064.08 €
- du Conseil Départemental : 17 000 €
- de la Communauté Auxerrois : 20 329.00 €

Afin d'équilibrer les recettes, un virement de 185 000 € sera porté au compte 021 (virement de la section fonctionnement compte 023)

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 089-218904530-20250331-BP2025-BF

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Graphiques budgétaires

Graphiques budget 2025 : section fonctionnement Dépense-Recette

Répartitions budget par chapitre/ Fonctionnement – Dépense

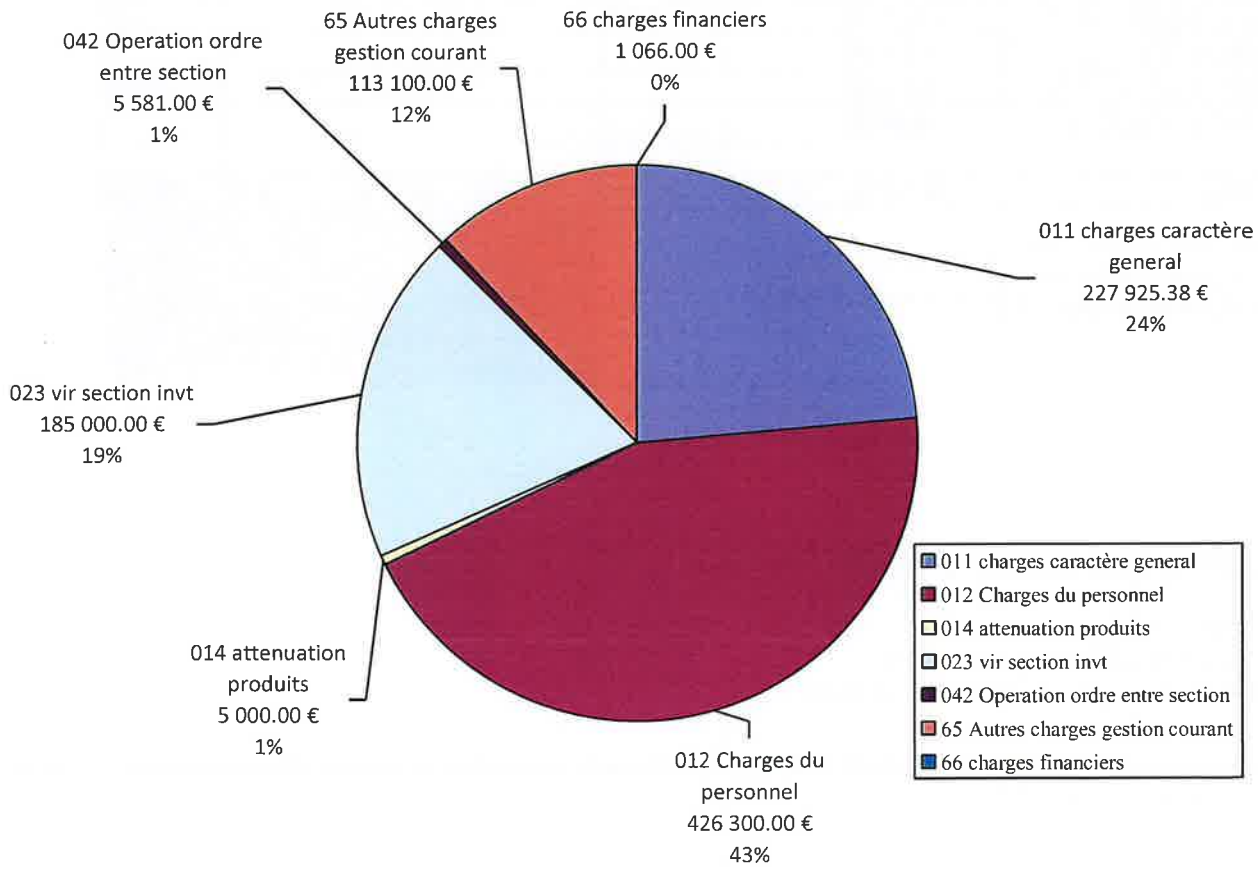

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 089-218904530-20250331-BP2025-BF

Répartitions budget par chapitre / fonctionnement Recette

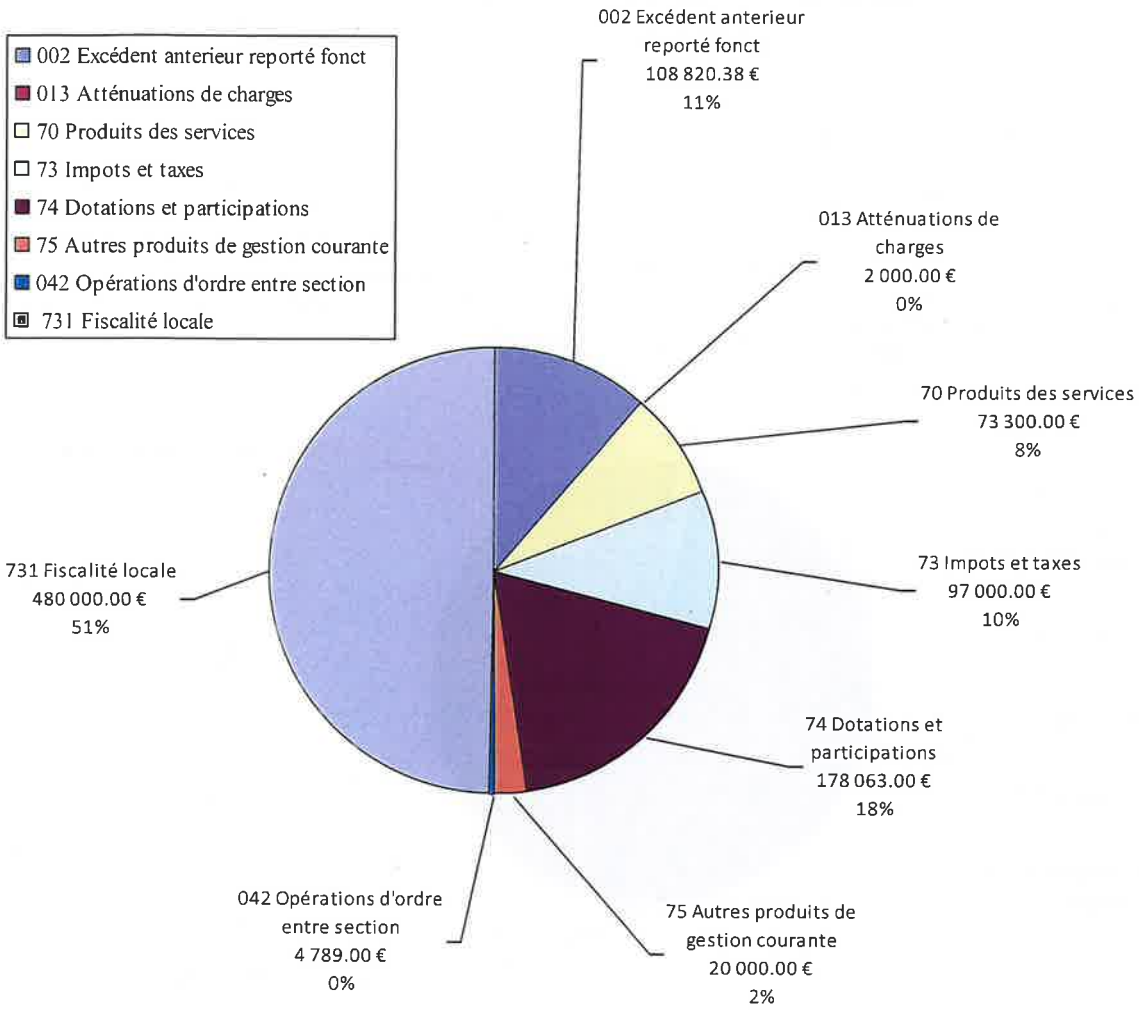

- Dépenses et les recettes de fonctionnement budgétisées pour un montant global de 963 972.38 € dont 185 000.00 € de virement prévisionnel à la section investissement

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 089-218904530-20250331-BP2025-BF

Graphiques budget 2025 : section investissement Dépense-Recette

Répartitions budget par chapitre/ investissement Dépense

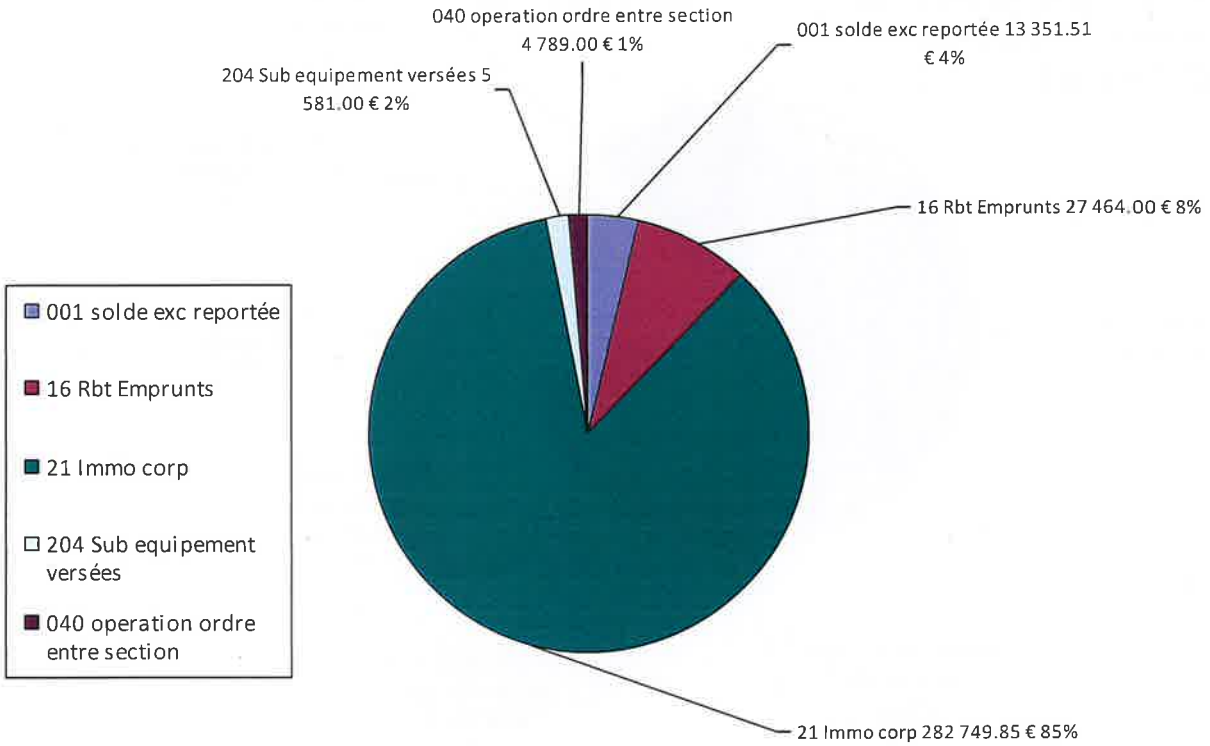

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 089-218904530-20250331-BP2025-BF

Répartitions budget par chapitre investissement / Recette

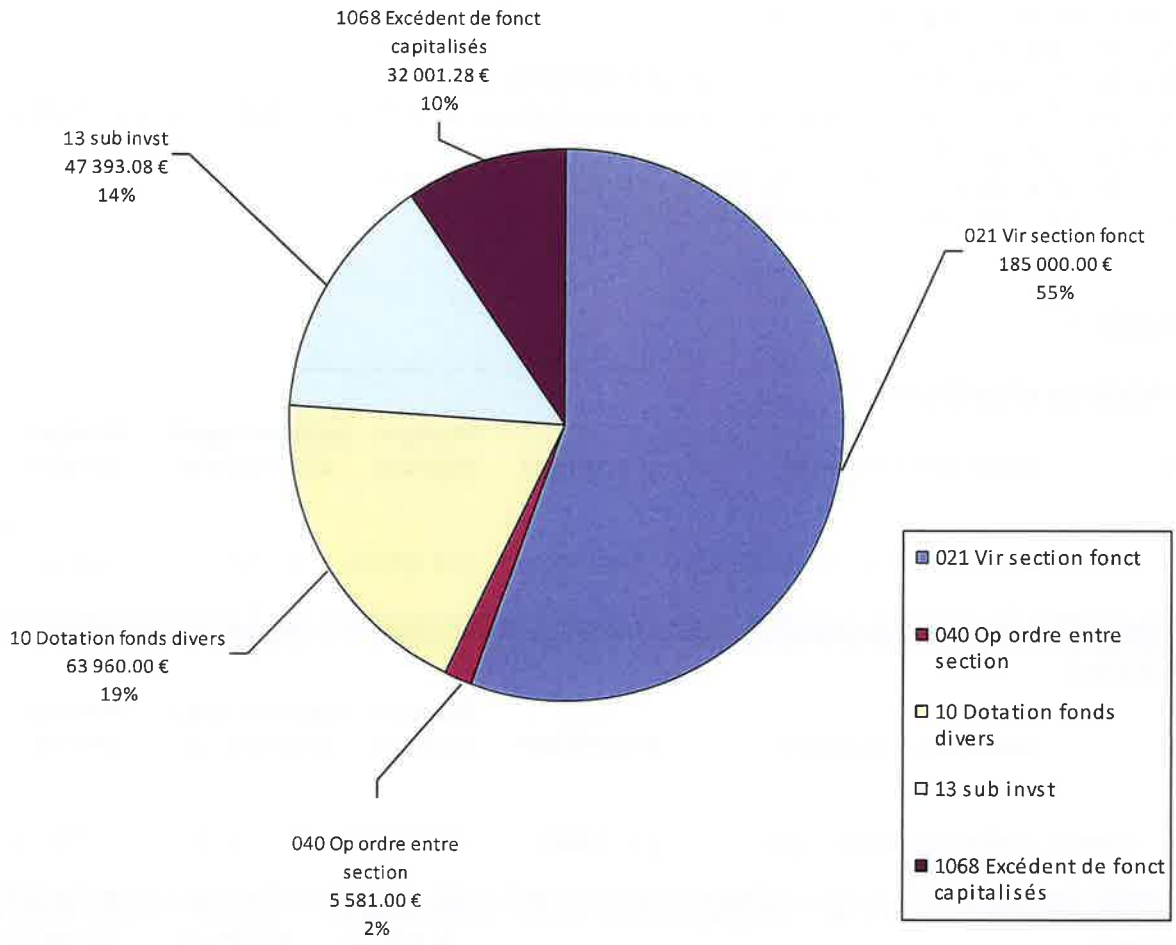

- *Dépenses et les recettes d'investissement budgétisées pour un montant global de* 333 935.36 €.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 089-218904530-20250331-BP2025-BF

b) Principaux ratios par habitants (1133 habitants)

1. *Dépenses réelles de fonctionnement / population 682.60 €*
2. *Recettes réelles de fonctionnement / population 846.58 €*
3. *Dépenses d'équipement brut / population 249.55 €*
4. *Encours de dette / population 32.60 €*
5. *DGF / population 157.16 €*
6. *Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement 0.55 %*
7. *Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement 0.83 %*
8. *Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement 0.29 %*
9. *Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement 0.03 %*

c) Etat de la dette

CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE

Code Emprunt exercice	OBJET DE LA DEPENSE	N° CONTRAT	Montant emprunt	Dette en capital au 1er janvier	Montant annuité
87758	Travaux aménagement du Val de Baulche	9587758	150 000,00	36 939.75	13 755,16
TOTAL CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE			150 000,00	36 939.75	13 755,16

CREDIT AGRICOLE

Code Emprunt exercice	OBJET DE LA DEPENSE	N° CONTRAT	Montant emprunt	Dette en capital au 1er janvier	Montant annuité
01/11	Travaux d'enfouissement de ligne	1579685	170 000,00	0.00	14 774,43
TOTAL CREDIT AGRICOLE			170 000,00	0.00	14 774,43
Total général			**320 000,00**	**36 939.75**	**28 529,59**

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 089-218904530-20250331-BP2025-BF

V. Budget annexe : Lotissement Clos St Jean

En fin 2024, les parcelles ont été viabilisées.
En novembre 2025, il faudra rembourser l'emprunt in fine ayant financé les travaux.
Un nouvel emprunt sera souscrit en 2025 et remboursé au fur et à mesure de la vente des parcelles.

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	21 610.43			
66	Charges Financières	5 940.00	7133/042	Constatation stock final	699 218.33
7133/042	Annulation stock initial	670 989.05	796/043	Opérations d'ordre	
608/043	Opérations d'ordre				
002	Déficit de fonctionnement	678.85			
TOTAL		**699 218.33**	**TOTAL**		**699 218.33**

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
3355/040	Constatation stock final	699 218.33			
001		70 989.05	3355/040	Annulation stock initial	670 989.05
1641		600 000.00	16	Emprunt	699 218.33
TOTAL		**1 370 207.38**	**TOTAL**		**1 370 207.38**

Etat de la dette (emprunt in fine)

Date Echéance	Montant Capital	Mont Amort	Taux Ech	Montant Intérêt	Montant Annuité
25/11/2023	600 000,00	0,00	1,01	6 077,55	6 377,55
25/11/2024	600 000,00	0,00	0,99	5 940,00	5 940,00
25/11/2025	600 000,00	600 000,00	0,99	5 940,00	605 940,00
		600 000,00		**17 957,55**	**617 957,55**

Fait à VILLEFARGEAU, le 31 mars 2025

Le Maire,

MAIRIE DE VILLEFARGEAU * YONNE *

Pascal BARBERET

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 089-218904530-20250331-BP2025-BF